

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-460
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Acquisition de « Mon Territoire Carto » en interface avec NetADS

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la décision du président n°2015-21 en date du 7 avril 2015 pour l'acquisition et l'installation du progiciel NetADS ;

Considérant du besoin des communes d'utiliser un portail cartographique en interface directe avec le logiciel NetADS ;

Vu la proposition de la société SOGEFI Ingénierie Géomatique – 31bis rue des Amidonniers – 31000 TOULOUSE ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition de devis relatif à l'acquisition de « Mon Territoire Carto » en interface avec NetADS transmis par la société SOGEFI Ingénierie Géomatique – 31bis rue des Amidonniers – 31000 TOULOUSE pour :

- l'investissement pour un montant de 7 450 € H.T. soit 8 940 € T.T.C.,
- la maintenance annuelle pour un montant de 960 € H.T. soit 1 152 € T.T.C.;

Article 2 : De dire que les crédits :

- pour l'investissement sont inscrits aux budgets primitifs 2025,
- pour la maintenance annuelle seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants, chapitre 011.

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 8 juillet 2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-460-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

NOTRE PROPOSITION

Toulouse, 16 juin 2025

Votre contact SOGEFI

Sydney LEBON

07 69 27 29 41

sydney.lebon@sogefi-sig.com

A l'attention de

Sylvie CIERE

CC Saint-Flour (15)

Application : Mon Territoire Carto

Madame,

Pour faire suite à nos échanges, veuillez trouver ci-après le détail de notre proposition technique et commerciale concernant la mise en place de *Mon Territoire Carto* avec le module Interface ADS pour le territoire de **CC Saint-Flour**.

Vous trouverez un descriptif technique de l'application et des modules joints en parallèle de cette offre. Vous disposerez ainsi d'une vision complète des fonctions proposées.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tout complément d'informations nécessaires.

Bien cordialement

Sydney LEBON

LES DÉTAILS DE NOTRE PRESTATION

Création et installation d'une application SIG dédiée Mon Territoire :

Une instance du SIG Mon Territoire Carto est créée et dédiée à votre collectivité.

Interfaçage avec les logiciels tiers - module ADS :

L'interface avec le logiciel tiers d'instruction ADS (netADS) est paramétrée et testée.

Intégration des données cadastrales dans Mon Territoire :

Nous procéderons à l'intégration de vos données cadastrales **au format MAJIC 3**

Formation utilisateur Mon Territoire Carto

Notre formateur assurera la formation des utilisateurs sur une demi journée pour Mon Territoire.

Maintenance et assistance :

Dès la fin de la phase précédente, vous êtes opérationnels pour utiliser *Mon Territoire*. La maintenance et l'assistance se mettent alors automatiquement en place. Cette assistance inclut également la gestion des accès et l'assistance aux utilisateurs (CDC ou commune).

Ne peut être diffusé à des tiers sans autorisation écrite de SOGEFI

Sogefi Ingénierie Géomatique, S.A.R.L. au capital de 83 073 €, inscrite au RCS de Toulouse sous le n° B 352 540 819 / N° Intracomm. FR 41352540819

Domiciliation Banque CREDIT MOISSAC - N° Siret : 352 540 819 00070 - www.sogefi-sg.com

Siège social : 31 bis rue des Amisonniers, 31000 Toulouse / Tél : +33 (0)5 34 56 72 27 / toulouse@sogefi-sg.com

Agences commerciales : Moissac (82) et Sarzeau (86)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-460-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

CONDITIONS DE RÉALISATION

Fourniture des données à intégrer aux solutions

- MAJIC 3 dans le dernier millésime disponible
- Autant que possible, des flux WMS maintenus dans d'autres systèmes de vos partenaires seront intégrés à MT afin de s'assurer d'une mise à jour en temps réel

Pour la formation

La formation est proposée en visio, ce qui nécessite que chaque utilisateur dispose :

- D'une connexion internet
- D'un casque avec micro et idéalement d'une webcam

Si la formation est souhaitée en présentiel, une prestation couvrant les frais de déplacement et d'hébergement peut être proposée.

- Une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion réseau (avec 1 poste par personne idéalement ou 1 poste pour 2 personnes maximum). Organisation de sessions de 10 participants maximum (programme à valider ensemble)

CONDITIONS FINANCIERES

Ne peut être diffusé à des tiers sans autorisation écrite de SOGEFI

Sogefi Ingénierie Géomatique, S.A.R.L. au capital de 83 073 € inscrit au RCS de Toulouse sous le n° B 352 540 819 / N° Intracom FR 41352541819

Comptabilité Bancaire (CA) / IMP MOISSAC / N° Siret : 352 540 819 00070 – www.sogefi-sig.com

Siège social : 31 bis rue des Américains, 31000 Toulouse / Tél : +33 (0)5 34 86 72 27 / toulouse@sogefi-sig.com

Agences commerciales : Moissac (62) et Sarzeau (56)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-460-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Mon Territoire Carto et Module Interface ADS

INVESTISSEMENT

Licence Mon Territoire Carto	4 800 €
Formation Mon Territoire Carto en présentiel (½ journée)	600 €
Module Interface ADS	650 €
Gestion de projet globale	800 €
Intégration de données	600 €
TOTAL HT	7 450 €
TVA 20 %	1 490 €
TOTAL TTC	8 940 €

MAINTENANCE ANNUELLE

Hébergement de l'application et des données	192 €
Mise à jour des données référentielles	192 €
Maintenance corrective et évolutive	384 €
Assistance utilisateurs	192 €
TOTAL HT	960 €
TVA 20 %	192 €
TOTAL TTC	1 152 €

**Bon pour accord,
Le**

Cachet et signature

Ne peut être diffusé à des tiers sans autorisation écrite de SOGEFI

Sogefi Ingénierie Géomatique S.A.R.L. au capital de 83 073 €, inscrite au RCS de Toulouse sous le n° 8382840819, N° Intracat. FR 41352540819

Domiciliation Bancaire CHAMP MOISSAC - N° Siret 832840819 00070 - www.sogefi-ig.com

Siège social : 3 bis rue des Artisans, 31000 Toulouse / Tél : +33 (0)5 34 66 72 27 / toulouse@sogefi-ig.com*

Agences commerciales : Moissac (82) et Sarradeu (89)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-460-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

La validation de la commande et sa prise en compte par SOGEFI sont conditionnées par
le versement d'un acompte de 30% sur le total Hors Taxes de l'investissement (voir ci-dessus).
Le règlement de cet acompte devra s'effectuer par virement bancaire aux coordonnées suivantes,
à la date de signature de la présente offre.

Titulaire du compte : SARL SOGEFI Domiciliation bancaire : CA NORD MIDI-PYRÉNÉES

Code établissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	IBAN
11206	20144	42438284070	55	FR76 1120 6201 4442 4382 8407 055

Code BIC - Code SWIFT

AGRIFRPP812

Ne peut être diffusé à des tiers sans autorisation écrite de SOGEFI.

Sogefi Ingénierie Géomatique, SARL, au capital de 83 073€, inscrite au RCS de Toulouse sous le n° 8352540819. N° Intracim FR 41352540819

Domiciliation Bancaire : CA NORD MIDI-PYRÉNÉES - N° Siret : 352 540 819 00070 - www.sogefi-ig.com

Siège social : 31 bis rue des Amalonniers, 31000 Toulouse / Tél. : +33 (0)5 34 86 72 27 / toulouse@sogefi-ig.com

Agences commerciales : Mouxat (82) et Sarréau (66)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-460-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SOGEFI est un Bureau d'Etudes Géomatiques spécialisé dans la valorisation des données géographiques foncières.

1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes de solutions logicielles et/ou de prestations de services conclues par SOGEFI auprès des collectivités et/ou des professionnels (Ci-après « Le Client »).

Des spécificités techniques peuvent donner lieu à l'établissement de Conditions Particulières de Vente (Ci-après les « CPV ») qui seront communiquées au Client avec l'Offre Commerciale qui lui sera adressée préalablement à sa commande.

La vente d'une solution logicielle nécessite impérativement la conclusion d'un Contrat de Maintenance de la solution avec SOGEFI.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV, aux CPV si elles existent, à l'Offre Commerciale ainsi qu'au Contrat de Maintenance le cas échéant.

Le fait que SOGEFI ne se prévale pas à un moment donné des dispositions contenues dans l'un de ces documents ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2. Commandes - Devis

Toutes commandes de solutions logicielles et/ou de prestations de services feront l'objet d'une Offre Commerciale rédigée par SOGEFI. Cette Offre Commerciale détaillera les prestations de services et/ou les solutions logicielles souhaitées, leur prix unitaire, ainsi que le coût global de la proposition.

Le cas échéant, les CPV préciseront les délais et modalités d'intervention spécifiques notamment si la particularité des lieux et/ou leur configuration le justifient.

Cette Offre Commerciale qui s'exécute selon les présentes CGV et le cas échéant des CPV, est valable 3 mois à compter de sa date d'émission. A compter de son acceptation par le Client, l'Offre deviendra irrévocable et vaudra commande ferme et définitive.

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte que dans la limite des possibilités de SOGEFI et sous réserve de son accord préalable.

3. Conditions d'exécution :

3.1 Obligations du Client :

Le Client s'engage à mettre à la disposition de SOGEFI tous les documents (y compris les plans), informations techniques et renseignements qu'il délient, jugés nécessaires par SOGEFI pour l'exécution du contrat. Le Client se chargera le cas échéant de la collecte des plans non disponibles auprès des acteurs susceptibles de les détenir.

Pour toute prestation d'intégration de données cartographiques sur fond de plan numérisé, de mise à jour de données cartographiques numérisées ou d'intégration de fichiers cartographiques numériques : les fonds de plan cadastraux devront être communiqués sous le format EDIGEO et les données littérales du cadastre sous le format MAJIC-3 et toutes les données sous un format compatible SIG (DXF, DWG, SHP, MIF/MID,...).

En outre, le CPV définira le système de projection nécessaire à la réalisation de la prestation. En l'absence de précision, le Client s'engage à fournir des données compatibles avec ce référentiel de projection.

Le Client s'engage à établir et maintenir un environnement physique des équipements mis à la disposition de SOGEFI et des collaborateurs de SOGEFI conformes aux normes de sécurité.

3.2 Obligations de SOGEFI :

SOGEFI s'engage à fournir au Client les compétences et les moyens nécessaires à la réalisation du contrat.

Les travaux sont exécutés soit directement par le personnel de SOGEFI, soit par des sous-traitants. Dans tous les cas, SOGEFI détermine la composition de l'équipe de travail, l'organigramme des tâches et assure l'encadrement, la direction et le contrôle de ses salariés et/ou de ses sous-traitants.

Le Client accepte expressément les absences du personnel de SOGEFI dans les cas suivants :

- les cas de force majeure reconnus habituellement par la jurisprudence ;

- les cas prévus par la législation et réglementation du travail. Sont concernés notamment : les absences-maladie, les accidents du travail, les congés-maternité, la démission du salarié, les congés annuels, les congés de formation.

SOGEFI devra, dans toute la mesure du possible, continuer d'assurer la fourniture de la prestation.

4. Durée :

Le contrat prend effet à la date de signature de l'Offre Commerciale et des éventuelles CPV.

La durée des prestations est précisée dans les CPV et SOGEFI s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter ces délais. Si, à l'expiration de ce délai, les prestations objet du présent contrat n'étaient pas achevées, les Parties pourraient convenir de poursuivre l'exécution du contrat pour une durée et à des conditions financières arrêtées d'un commun accord. Le Client reconnaît qu'en aucun cas un dépassement de délais de la part de SOGEFI pour quelque cause que ce soit ne peut donner lieu au paiement de pénalités de retard de la part de SOGEFI.

5. Prix :

Le prix correspondant aux ventes de solutions logicielles et/ou de prestations de services est soit égal au produit du tarif journalier par le nombre de jours d'intervention, selon le barème indiqué aux Conditions Particulières de Vente, soit au prix forfaitaire indiqué par SOGEFI dans l'Offre Commerciale.

Ce prix comprend les frais de déplacement en France des équipes de SOGEFI. Pour toute prestation en dehors de France, les frais éventuels de déplacement et de séjour sont décomptés en sus et remboursés sur une base forfaitaire préalable précisée aux Conditions particulières. Le prix est majoré de la TVA au taux en vigueur. Le coût de la maintenance annuelle peut être adapté sur la base de l'indexation des tarifs (SYNTEC).

6. Conditions de Règlement et retards de paiements :

Les factures relatives aux solutions logicielles et prestations de services sont émises de la façon suivante : une première dès la passation de la commande pour un montant de 30% du montant total de la commande et une seconde portant sur le solde, émise à la livraison. Toutes les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission.

Pour dérogation, les CPV peuvent prévoir des délais de paiement spécifiques au Client. Toutefois, SOGEFI se réserve le droit de modifier ces délais de paiement spécifiques, même après exécution partielle de la commande, en cas de changement important dans la situation économique ou financière du Client, de non-respect des obligations mises à sa charge ou de non-respect des délais de paiement agréés par les Parties.

Le défaut de paiement à la date de règlement fixée rendra immédiatement exigible le montant figurant sur cette facture sans qu'un rappel soit nécessaire. Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans formalité l'application de pénalités d'un montant égal à dix fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des solutions et/ou prestations de services. En sus, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En outre, dans le cas où une facture ne serait pas réglée à l'échéance de ladite facture, SOGEFI se réserve le droit de :

- suspendre l'exécution des travaux prévus jusqu'au règlement de ladite facture sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du fait de SOGEFI ;
- exiger le paiement immédiat du solde restant dû de toutes les ventes intervenues antérieurement et non encore réglées ;
- demander l'intégralité du paiement comptant à la commande pour toutes ventes à venir ;

Sauf accord exprès, préalable et écrit de SOGEFI, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles aucune compensation ne pourra être valablement effectuée.

7. Responsabilité et Assurances :

SOGEFI certifie avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directs que le Client, son personnel ou des tiers subiraient du fait de SOGEFI. Par dommages, il faut entendre les dommages de toute nature que lui-même, son personnel, ses sous-traitants, ses prestataires et plus généralement tous les intervenants de son fait viendraient à causer directement au Client, au personnel du Client ou à des tiers.

SOGEFI s'engage à maintenir ces garanties pendant toute la durée d'exécution du contrat. SOGEFI s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins et la responsabilité de SOGEFI ne pourra être engagée qu'en cas de faute de sa part.

Dans la mesure où le Client démontrerait avoir subi un préjudice du fait d'une faute de SOGEFI, celui-ci ne pourrait être obligé de réparer le dommage, de quelque nature qu'il soit, que dans la double limite du coût de la facturation afférente à la phase des travaux en cause et de la couverture d'assurance responsabilité civile de SOGEFI.

En aucun cas la responsabilité de SOGEFI ne saurait être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client ;
- force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté de SOGEFI tels que grèves, troubles sociaux, calamités publiques, incendies, ... ;
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel SOGEFI n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance.

Le Client prend à sa charge l'assurance de tous risques et tous dommages directs ou indirects pouvant affecter l'ensemble desdits matériels et installations et déclare qu'il est et sera, pendant toute la durée des présentes, couvert par toutes polices d'assurance conformes aux usages en la matière, notamment au regard de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

8. Propriété Intellectuelle & Industrielle :

Les marques et signes distinctifs de SOGEFI et utilisés pour son activité sont protégés au titre du droit de la propriété intellectuelle et/ou industrielle. L'achat de solutions logicielles et/ou de prestations de services ne confère nul droit de propriété et/ou d'exploitation au Client sur les marques ou signes distinctifs considérés.

Les dispositions relatives à l'utilisation, exploitation et éventuelle cession de droits d'auteur existants sur les oeuvres logicielles de SOGEFI sont prévues dans le Contrat de Maintenance.

9. Résiliation :

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre des présentes, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre le cas échéant.

10. Non sollicitation de personnel :

Le Client s'engage à ne pas débaucher, embaucher ou faire travailler tout membre du personnel de SOGEFI ayant participé à la réalisation des travaux objet des présentes, pendant toute la durée du présent contrat et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la cessation des relations contractuelles.

11. Confidentialité - Références :

SOGEFI et le Client s'engagent, l'un et l'autre, à préserver le caractère strictement confidentiel de toutes informations et de tous documents internes obtenus ou échangés dans le cadre du contrat et de son exécution.

Le Client doit plus particulièrement respecter le savoir-faire de SOGEFI et SOGEFI doit considérer comme confidentielles toutes les informations transmises par le Client dans le cadre de l'exécution des présentes.

SOGEFI pourra librement faire figurer le nom du Client sur une liste de références.

12. Loi applicable - Litiges :

Le présent contrat est régi par le droit français. Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sera de la compétence exclusive des tribunaux français compétents.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CHARTRE D'ONNEES PERSONNELLES ET COOKIES

La présente Charte de données personnelles (ci-après la « Charte ») est annexée à toutes les ventes de solutions logicielles et/ou de prestations de services de la société SOGEFI INGENIERIE GEOMATIQUE SARL, au capital de 83 073,24 € - immatriculée au RCS de Montauban sous le n° SIRET n° 352 540 81900021 - Siège social : 1, rue François ANTIC à MOISSAC (82200), Tel : +33 5 63 04 45 25 ; E-mail : toulouse@sogefi-sig.com, (ci-après « la Société » ou « SOGEFI »), auprès des collectivités et/ou des professionnels, (ci-après « Le Client »).

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PROTECTION DE DONNEES PERSONNELLES

SOGEFI, en tant que responsable du traitement, expose au Client comment elle collecte, traite et utilise les données personnelles, pour apporter au quotidien de nouveaux services dans le respect des droits du Client.

SOGEFI protège la vie privée en assurant la protection, la confidentialité, la non altération, la disponibilité et la sécurité des données personnelles que le Client confie sur l'ensemble des canaux de communication.

SOGEFI prend l'ensemble des mesures nécessaires afin de :

- Fournir une information claire et transparente sur la manière dont les données personnelles seront collectées et traitées ;
 - Mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour protéger les données personnelles contre la divulgation, la perte, l'altération ou l'accès par un tiers non autorisé ;
 - Conserver les données personnelles uniquement le temps nécessaire aux fins du traitement ou du service déterminé ;
 - Offrir à tout moment au Client la possibilité d'accéder et de modifier les données personnelles que SOGEFI traite directement par e-mail : rgpd@SOGEFI.com.
- Pour atteindre ces objectifs, SOGEFI met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer que les traitements sont conformes au droit applicable en matière de protection des données personnelles.

1.1 A quelles occasions SOGEFI collecte les données personnelles ?

Les données personnelles peuvent être recueillies notamment :

- Création compte client par la Société lors de la souscription d'un contrat de maintenance ;
- Création compte client par la Société lors de l'achat d'une solution logicielle ;
- Le Client prend contact avec la Société par le site internet : www.SOGEFI-SIG.com sur la page contact du site internet ;
- Rencontre ou échange lors d'un événement professionnel (salon, manifestation, colloque, réunion...) ;
- Les échanges clients avec le service assistance.

1.2 Quelles informations personnelles que SOGEFI collecte ?

SOGEFI collecte les informations que le Client fournit dans le cadre de la relation commerciale, notamment :

- Nom, prénom, adresse, téléphone ;
- Adresse e-mail, société ou organisme ;
- Informations professionnelles : adresse, mail, téléphone ;
- SOGEFI collecte également des informations personnelles lorsque le Client contracte avec elle. En particulier, la Société collecte des informations relatives à la nature des prestations et aux modalités de paiement ;
- Conformément à la réglementation, SOGEFI ne collecte pas les données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, les données personnelles génétiques, les données personnelles biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière

unique, les données personnelles concernant la santé ou les données personnelles concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Ces catégories de données personnelles particulières ne font jamais l'objet d'une collecte ou d'un traitement par SOGEFI.

ARTICLE 2 – COMMENT SOGEFI UTILISE-T-ELLE LES DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT ?

Les informations personnelles sont collectées aux fins détaillées ci-après.

2.1 Gestion des obligations envers le client :

- Gestion de la relation Client
- SOGEFI utilise et conserve les informations personnelles afin de mettre à jour les fichiers clients et proposer des services adaptés et personnalisés.
- Communication avec le Client
- SOGEFI collecte et conserve les informations personnelles pour pouvoir communiquer avec le Client sur les prestations, les factures ou les réclamations au service assistance.
- Amélioration de l'expérience Client
- SOGEFI analyse les informations personnelles afin d'améliorer l'expérience Client. Sauf opposition de la part du Client, ces analyses permettent de proposer des services complémentaires.

- Exigence légale ou réglementaire
- SOGEFI peut être tenu de communiquer les données personnelles en cas de demandes légitimes d'autorités publiques, notamment pour répondre à des exigences en matière de sécurité nationale, de lutte contre la fraude ou d'application de la loi.
- Autres cas

Dans tous les autres cas, le Client sera averti des traitements que SOGEFI envisage de faire.

2.2 Qui sont les destinataires des données personnelles ?

SOGEFI veille à ce que seules des personnes habilitées au sein de SOGEFI puissent accéder aux données personnelles lorsque cet accès est nécessaire à l'exécution de la relation commerciale.

Les prestataires de services peuvent également être destinataires des données personnelles strictement nécessaires à la réalisation des prestations que la Société leur aurait confiées (par exemple : paiement bancaire en ligne).

2.3 Ou sont stockées les données personnelles ?

Les données sont stockées dans le respect de la législation française et de la réglementation européenne.

SOGEFI peut être amenée à partager avec d'autres sociétés des données personnelles du Client nécessaires à la mise en œuvre des services que le Client a contractés. Les opérations avec un prestataire destinataire des données font l'objet d'un contrat afin d'assurer la protection des données et du respect des droits du Client.

Si le prestataire intervient en dehors de l'Union Européenne, SOGEFI protège la confidentialité des informations personnelles et des droits du Client en utilisant les clauses de protection des données recommandées par la Commission européenne.

Les durées de conservation des données respectent les recommandations de la CNIL et/ou les obligations légales.

Au terme de cas durées, SOGEFI peut procéder à l'archivage des données, notamment pour répondre aux délais de prescriptions des actions en justice.

2.4 Gestion des cookies

A l'occasion de la consultation du site internet de SOGEFI, la Société peut être amenée, si le Client l'accepte, à déposer sur l'ordinateur du Client, grâce au logiciel de navigation, des cookies. Les cookies permettent d'identifier l'ordinateur du Client lors des prochaines visites. Des partenaires ou prestataires de SOGEFI, ou des sociétés tierces, peuvent

également être amenés à déposer des cookies sur l'ordinateur du Client. Certains cookies sont indispensables à la navigation sur le site de la Société, leur suppression peut entraîner des difficultés. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier les informations contenues dans ce cookie.

Grâce aux paramètres du logiciel de navigation, le Client peut, à tout moment, simplement et gratuitement, choisir d'accepter ou non l'enregistrement de cookies sur l'ordinateur. Le Client peut configurer le logiciel de navigation selon sa volonté, de manière à ce que des cookies soient acceptés et enregistrés dans l'ordinateur ou, au contraire, afin qu'ils soient refusés.

ARTICLE 3 – COMMENT EXERCER LES DROITS DU CLIENT ?

Dans l'objectif de permettre au Client de contrôler les usages des données personnelles, le Client bénéficie des droits suivants : droit de s'opposer aux traitements des données personnelles ; droit d'accéder aux données personnelles que SOGEFI traite ; droit de les rectifier ; droit à l'effacement ; droit à la portabilité des données ; droit à la limitation du traitement ; droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement et la communication des données personnelles après la mort.

Le Client peut exercer les droits :

- Par mail, accompagné d'une copie de tout document d'identité : rgpd@sogefi-sig.com.
- Par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité en s'adressant à : Service Clients SOGEFI INGENIERIE GEOMATIQUE 1, rue François ANTIC à MOISSAC (82200).

Si le Client souhaite des précisions sur le contenu des droits, il doit contacter SOGEFI aux adresses susmentionnées.

La Société fournit les éléments de réponses aux demandes dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception des demandes.

ARTICLE 4 - MESURES DE SECURISATION DES DONNEES

4.1 Les engagements de sécurité et de confidentialité

Respecter le droit à la protection, à la sécurité et à la confidentialité des données du Client, est la priorité de SOGEFI.

SOGEFI met en place des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées au degré de sensibilité des données personnelles pour les protéger contre toute intrusion malveillante, toute perte, altération ou divulgation à des tiers non autorisés.

Lors de l'élaboration, de la conception, de la sélection et de l'utilisation des services qui reposent sur le traitement de données personnelles, SOGEFI prend en compte le droit à la protection des données personnelles dès leur conception.

A ce titre, par exemple SOGEFI procède à la pseudonymisation, selon les cas, des données personnelles dès que cela est possible ou nécessaire.

Toutes les données personnelles étant confidentielles, leur accès est limité aux collaborateurs de SOGEFI ou prestataires agissant pour le compte de la Société, qui en ont besoin dans le cadre de l'exécution de leurs missions. Toutes les personnes ayant accès aux données sont liées par un devoir de confidentialité et s'exposent à des mesures disciplinaires et/ou autres sanctions si elles ne respectent pas ces obligations.

Les opérations avec un tiers destinataires font l'objet d'un contrat afin d'assurer la protection des données personnelles et du respect des droits du Client.

SOGEFI est totalement engagée pour une protection efficace des données personnelles que le Client lui confie. Dans ce souci permanent de sécurité et de protection, SOGEFI encourage le Client à faire preuve de prudence pour empêcher tout accès non autorisé à ses données personnelles et à protéger ses terminaux (ordinateur, smartphone, tablette) contre tout accès non souhaité, voire malveillant, par un mot de passe robuste, qu'il est recommandé de changer régulièrement.

4.2 Délégué à la protection des données personnelles

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le responsable du traitement de SOGEFI est disponible pour répondre aux questions du Client à l'adresse suivante : rppd@sogefi-sig.com.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-460-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025